

# Additif de dégraissage PELOX EN

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 09/02/2018

Date d'impression : 23/02/2018 Date de révision : 26/09/2018

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE



PICKLING SYSTEMS S.a.r.l.

Z.I. DU GROS HETRE - B.P. 10151

57504 ST AVOLD CEDEX

Tél : 03.87.82.85.45. Fax : 03.87.82.85.46.

Personne compétente: M. WALTER Marc

Mél : contact@pickling-systems.com

N° d'urgence (centre antipoison) : ORFILA 01.45.42.59.59.

Fournisseur :

Désignation du produit : Additif de dégraissage  
PELOX EN

Type d'utilisation : Additif pour bains de décapage.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves, Cat. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

#### Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi : Irritant

R41: Risque de lésions oculaires graves.

### 2.2 Éléments d'étiquetage :

#### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



SGH05

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Solvants < 20%

#### Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

#### Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Mélanges

##### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification DPD	
N° INDEX	Classification CLP	
	<b>C10 Alcool Ethoxylé</b>	<b>5-15 %</b>
160875-66-1	Xn R22 ; Xi R41	
	Lésions oculaires graves, Cat. 1, H318 Toxicité aigüe (par voie orale), Cat. 4, H302	
<b>270-407-8</b>	<b>acides sulfoniques, hydroxycanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium</b>	<b>&lt; 5 %</b>
68439-57-6	Xi, R38-41	
	Lésions oculaires graves, Cat. 1, H318 Corrosion cutanée, Cat.2, H315	

Textes des phrases R- et H- voir le chapitre 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

##### **Indications générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Amener les personnes à l'air frais.

##### **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable de sécurité.

##### **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

##### **Après contact avec les yeux:**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Consulter un médecin/un ophtalmologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

##### **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir - danger d'une pneumonie chimique!

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peut provoquer somnolence et vertiges.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyens d'extinction

##### **Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. Combattez un incendie à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée ou de mousse résistant à l'alcool.

## **Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

### **Autres indications**

Refroidir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément à la réglementation applicable.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir les sources d'incendie éloignées.

En cas de risque d'inhalation des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, les égouts, les fosses, les caves, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

Avertir les autorités compétentes en cas de grande quantité de produit rejetée dans les eaux ou les canalisations.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination et faire éliminer comme des déchets.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le dégagement d'aérosols.

Éviter le contact avec la peau.

Équipement de protection individuelle d'usage

Éviter le contact avec les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs/les aérosols.

Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau.

#### **Préventions des incendies et des explosions:**

Prévoir un refroidissement de secours en cas d'incendie dans les alentours.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Stockage :**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Respecter les consignes pour le stockage de liquides inflammables.

Stockage conformément aux prescriptions légales.

Prévoir des sols étanches et résistants aux solvants

Empêcher de façon sûre les risques de fuite dans le sol.

Conserver dans le récipient d'origine.

#### **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas conserver avec des agents d'oxydation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

N° CAS	SUBSTANCE	VLEP 15 min Valeur limite d'exposition professionnelle court terme	VLEP 8h Valeur limite d'exposition professionnelle long terme	Citée à l'article R4412-149 du code du travail VLEP contraignante	Citée à l'article R4412-150 du code du travail VLEP indicative
160875-66-1	<b>C10 Alcool Ethoxylé (5-15%)</b>	-	-	Non	Non
68439-57-6	<b>Acides sulfoniques... (&lt;5%)</b>	-	-	Non	Non

### Indications supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### Contrôles de l'exposition

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

#### Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée porter un masque filtrant chimique de catégorie A-P2 et de classe la plus élevée possible. Attention, la saturation peut survenir à tout moment, dès suspicion de gaz acide, revêtir son masque et évacuer la zone.

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant, ce qui suppose une formation de l'utilisateur et un appareillage contrôlé régulièrement.

#### Protection des mains

##### Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation ainsi qu'aux dilutions effectuées par l'utilisateur.

Du fait de l'absence de tests spécifiques, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants est effectué en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente un mélange composé de plusieurs substances, utilisé avec différentes dilutions, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée a priori et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation par votre fournisseur de gants. Les matériaux conseillés sont le PVC ou le caoutchouc naturel.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

## Protection des yeux

Eviter le port de lentilles de contact.

Lunettes de protection hermétiques résistantes aux acides.

## Protection du corps

Vêtements de protection anti-chimiques résistants aux acides. Chaussures et bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques acides.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Jaunâtre transparent
Odeur :	caractéristique.
pH-Valeur (à 20°C) :	9
Modification d'état :	-
Dangers d'explosion :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Aucune/aucun
Densité (à 20 °C):	1,0 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité :	miscible

### Autres données

Viscosité : Environ 170 mPas

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Conditions à éviter :** Aucune décomposition thermique lorsqu'utilisé selon les directives.

**Produits de décomposition dangereux :** En cas d'incendie, risque de dégagement de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), d'oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>), de monoxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

<i>· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :</i>		
<i>160875-66-1 C10 Alcool Ethoxylé</i>		
<i>Oral</i>	<i>LD50</i>	<i>&gt; 700 - 1700 mg/kg (rat)</i>
<i>Dermique</i>	<i>LD50</i>	<i>&gt; 2000 mg/kg (.)</i>
<i>68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium</i>		
<i>Oral</i>	<i>LD50</i>	<i>&gt; 2000 mg/kg (rat) (OECD 401)</i>
<i>Dermique</i>	<i>LD50</i>	<i>6300 mg/kg (lapin) (OECD 402)</i>
<i>Inhalatoire</i>	<i>LC50</i>	<i>&gt; 52 mg/m<sup>3</sup> (rat) (OECD 403 (mg/l))</i>

Irritant de la peau (OECD 404).

Irritant des yeux. Risque de lésions oculaires graves (OECD 405).

<i>· Toxicité subaiguë à chronique :</i>		
<i>68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium</i>		
<i>NOAEL</i>	<i>259 mg/kg/d (rat)</i>	<i>(2 Years)</i>

#### Effet sensibilisants

Aucun effet de sensibilisation connu.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Nocif en cas d'ingestion.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### - 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :	
<i>160875-66-1 C10 Alcool Ethoxylé</i>	
<i>EC50/48 h</i>	<i>&gt; 10 - 100 mg/l (daphnia magna)</i>
<i>EC50/72 h</i>	<i>&gt; 10 - 100 mg/l (algae (Scenedesmus subspicatus))</i>
<i>LC50/96 h</i>	<i>&gt; 10 - 100 mg/l (onchorhynchus mykiss)</i>
<i>68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium</i>	
<i>EC50</i>	<i>&gt; 1000 mg/l (bactéries) (DIN 38412 Part 8)</i>
<i>EC50/48 h</i>	<i>4,53 mg/l (daphnia)</i>
<i>EC50/72 h</i>	<i>5,2 mg/l (algues) (OECD 201)</i>
<i>LC50/96 h</i>	<i>4,2 mg/l (danio rerio) (OECD 203)</i>

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques :

- Indications générales :

*Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.*

*Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.*

*Catégorie de pollution des eaux 2 (Auto-Classification): polluant*

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

### **Recommandation :**

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Confier le produit utilisé à une filière agréée de retraitement (recyclage ou incinération par exemple), ou dans la mesure du possible le réutiliser autrement.

### **Code déchet :**

La classification des codes de déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés mis en place et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

### **Emballages non nettoyés :**

Elimination conformément aux prescriptions réglementaires : stocker à minima sous abri et sur bac de rétention. Ne pas utiliser comme récipient pour d'autres déchets, des réactions chimiques incontrôlées peuvent se produire. Confier à un éliminateur ou recycleur agréé.

### **Recommandation :**

Vider entièrement le récipient et le remettre une fois nettoyé à un centre de reconditionnement ou de retraitement. Elimination des récipients uniquement dans des filières agréées.

### **Produit de nettoyage recommandé :**

Aucun.



## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transport terrestre (ADR/RID)** Néant

**Transport fluvial (ADNR)** Néant

**Transport maritime (IMDG)** Néant

**Transport aérien (IATA)** Néant

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### **Prescriptions nationales :**

**Les dispositions générales sur l'aération/assainissement des locaux de travail :** Articles R. 4222-1 et suivants du code du travail

**La prévention du risque chimique :** Articles R. 4412-1 et suivants du code du travail

**Substance/mélange faisant l'objet d'un classement ICPE pour le stockage et/ou l'emploi :** Articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement

### **Indications sur les restrictions de travail :**

**Travaux interdits aux jeunes de moins de 18 ans, sauf pour les besoins de leur formation :** Article D. 4153-17 du code du travail.

**Travaux interdits aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée et salariés temporaires :** Aucune restriction.

### **Tableau des maladies professionnelles (France) :**

N°CAS	SUBSTANCE	Tableau des maladies professionnelles
160875-66-1	<b>C10 Alcool Ethoxylé (5-15%)</b>	Non inscrit
68439-57-6	<b>Acides sulfoniques... (&lt;5%)</b>	Non inscrit

### **Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### **Phrases importantes**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

### **Service établissant la fiche technique :**

Voir point 1: Service chargé des renseignements.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche de données de sécurité de nos fournisseurs.)*